



Evaluer les risques sur son exploitation et établir son DUER



Le document unique est obligatoire pour les entreprises accueillant du personnel sur son exploitation. La sécurité répond à un cadre réglementaire.

La formation vise à vous donner les clés, les outils pour établir votre **Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)** :

- Maîtriser les obligations réglementaires en matière de prévention des risques professionnels
- Appliquer les règles et la méthodologie d'élaboration du document unique
- S'approprier l'outil informatique SYSTERA pour réaliser son DUER

7h

De formation sur **une**
journée

12

Personnes par
session

Le 2 février 2023 à St Doulchard (18) ● Le 7 février 2023 à Blois (41)

Le 2 mars 2023 à Chartres (28) ● Le 9 mars 2023 à Chambray-les-Tours (37)

Le 16 mars 2023 à Orléans (45)

Contenu de la formation

Cette formation vise à vous permettre de :

- ✓ Connaître la réglementation en vigueur, y compris les derniers textes concernant la pénibilité
- ✓ S'approprier la démarche et la valoriser
- ✓ Répertorier des unités de travail et les risques liés définir des actions de prévention appropriées
- ✓ S'approprier le document unique et les fiches d'expositions et les tenir à jour

La réglementation

- **Rappel réglementaire et intérêt de la démarche**

L'identification des risques et la démarche à adopter

- **Repères méthodologiques pour la construction de son DUER**
- **Identification des facteurs d'exposition aux risques (dits de « pénibilité »)**
- **Identification des postes de travail sur des cas concrets**
 - Les risques possibles
 - L'évaluation des risques
 - Réflexion sur les pistes d'amélioration
- **Présentation de l'architecture d'un progiciel**
 - Mise en forme des éléments relevés sur l'exploitation support
 - Prise en main d'outils
- **La méthodologie d'élaboration du DUER**

Modalités

Financières

Le coût s'élève à 189 € TTC / stagiaire. Il est pris en charge par :

- VIVEA sous réserve du paiement, à jour, de vos cotisations MSA pour les exploitants
- OCAPIAT, partiellement et sous réserve du paiement de la cotisation employeur, pour les salariés.

Les frais annexes restent à votre charge.

Pédagogiques

La formation est dispensée en présentiel. L'échange entre participants est privilégié. Les méthodes pédagogiques seront expositives et interrogatives. Illustrations au travers des cas concrets et des études de cas. Une évaluation des acquis sera effectuée en fin de formation.

Validation

Une feuille d'émargements sera à signer pour chaque demi-journée de présence.

Un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Il permet d'activer votre crédit d'impôt.

Inscription

L'inscription est à réaliser au minimum 1 semaine avant le début de la formation.

Pour les ressortissants VIVEA, vous devez consentir à participer à la formation en validant le mail reçu par VIVEA.

Prérequis : aucun

Public : agriculteurs-rices de Center Val de Loire souhaitant mettre en œuvre son DUER

Inscrivez-vous !

1

Contactez votre FDSEA (coordonnées ci-dessous) en indiquant les informations demandées à l'étape 2

2

- Les nom, prénom, date et lieu de naissance de la personne à former
- Le statut : exploitant ou salarié
- Le n° de sécurité sociale si c'est un salarié
- La raison sociale, n° SIRET, code APE, adresse, n° de téléphone et adresse mail de la structure

3

Pour les ressortissants VIVEA, valider votre consentement en cliquant sur le lien que vous avez reçu par mail de VIVEA

Contacts de la formation



18 CHER : 02 48 28 45 00, fnsea18@agricvl.fr

28 EURE-ET-LOIR : 02 37 33 61 40, fnsea28@agricvl.fr

37 INDRE-ET-LOIRE : 02 47 28 30 02, fnsea37@agricvl.fr

41 LOIR-ET-CHER : 02 54 78 51 20, fnsea41@agricvl.fr

45 LOIRET : 02 38 71 91 40, fnsea45@agricvl.fr



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à nous contacter au 05 49 77 16 67 ou par mail à contact.jurifor@gmail.com en nous indiquant vos besoins spécifiques.

JURIFOR

Anne-Laure Lenoir
Chargée de mission formation

contact.jurifor@gmail.com

05 49 77 16 67



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

Qualiopi
processus certifié

• RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
la catégorie suivante :

ACTIONS DE FORMATION



V3 15062022 – MAJ 22/11/2022